

Aide aux jeunes chercheurs

Bourses de congrès

La Fondation pour la Recherche en Alcoologie attribue des bourses de congrès pour aider de jeunes chercheurs à participer à des congrès scientifiques et à y présenter leurs travaux. Le montant de ces bourses varie de 400 € à 1 000 € selon le lieu du congrès (budget global annuel de 2 000 €).

Les candidatures sont à envoyer par courrier à la Fondation pour la recherche en alcoologie 19 avenue Trudaine 75009 PARIS ou par courrier électronique à contact@fondationrecherchealcoologie.org.

Pour 2016, toutes les bourses ont été attribuées.

Conditions d'attribution des bourses de congrès de la Fondation pour la recherche en alcoologie

Le chercheur doit être âgé de moins de 40 ans. Il doit travailler en France ou en Europe. Il doit présenter personnellement ses travaux au congrès dans un des domaines de l'alcoologie (sciences biologiques ou sciences humaines et sociales), en mentionnant l'aide de la Fondation. Il doit adresser à la Fondation une note de synthèse du congrès à son retour.

Dossier de candidature

Chaque dossier doit comporter :

- une lettre indiquant l'intérêt du congrès pour le candidat [situer le congrès par rapport aux travaux du demandeur et son intérêt (motivation)]
- un mini CV du demandeur
- les preuves d'inscription au congrès (avec les charges financières)
- la copie de la communication
- l'avis favorable de l'organisateur du congrès pour la présentation

Date de dépôt

Les candidatures sont à envoyer pour le 1er février, le 1er juin ou le 1er septembre de chaque année.

Prix « Jeune Chercheur »



La Fondation pour la recherche en alcoologie décerne chaque année un prix « Jeune Chercheur » qui récompense un travail scientifique remarqué pour sa qualité et son originalité (thèse et/ou publication). L'âge limite pour se porter candidat est fixé à 35 ans. Le lauréat reçoit un chèque d'un montant de 2 000 €.

Conditions d'attribution du prix « Jeune Chercheur » de la Fondation pour la recherche en alcoologie

Les travaux doivent porter sur l'alcool, avoir été réalisés en France, et avoir fait l'objet d'une thèse et/ou d'une publication (au moins) dans une revue scientifique à comité de lecture. Tous les domaines de l'alcoologie (sciences biologiques et sciences humaines et sociales) sont concernés.

Le prix « Jeune Chercheur » 2017 concerne les thèses ou travaux publiés entre le 1er janvier et le 15 octobre 2016.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- une lettre de motivation
- son CV abrégé (âge limite : 35 ans)
- une lettre du directeur du laboratoire où ont été réalisés les travaux
- deux exemplaires de la thèse et/ou de la publication

et dans le cas d'une thèse sans (encore de) publications :

- le rapport de soutenance en deux exemplaires
- le diplôme de doctorat de l'université

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **15 octobre** de l'année en cours.

Le prix « Jeunes Chercheur » sera remis en janvier 2017 lors d'une cérémonie organisée par la Fondation de France.

Les dossiers doivent être adressés par voie postale au secrétariat de la Fondation pour la recherche en alcoologie, 19 avenue Trudaine, 75009 Paris.